

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-32

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 18 décembre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation du Conseil d'Administration : 9 décembre 2024

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques, SANBA Issame.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme DESSEX Martine, pouvoir donné à M. DEXET Emmanuel, Mme LACOURARIE Bernadette, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, M. CHIROL Christian.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Budget Primitif exercice 2025 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Exposé :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif 2025, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil d'Administration peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2024.

A savoir :

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT (en €)
013	021	21848	775,00
		2188	650,00
Hors Opération	20	2051	500,00
		21738	1 250,00
	21	21838	2 750,00
		21848	5 000,00
		2188	5 879,00
TOTAL			16 804,00

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2025, dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du Budget Primitif 2025.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 19 décembre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

Par **Délégation,**
Le Vice-Président

